

Réparation juridique du dommage corporel

Spécialité : Santé
Déclaration d'activité : 98970083097
Formation certifiante
Formation adaptée à vos besoins, nous consulter
Fiche mise à jour le 2 novembre 2021, v16



Les objectifs :



Former des personnes souhaitant devenir expert auprès des tribunaux, des commissions de réforme civile et militaire, auprès des compagnies d'assurances ou dans le cadre d'expertises en responsabilité médicale (C.R.C.I.) d'application dans la relation de soin.

Les compétences visées :



Les participants devront à la fin du cursus être capables de maîtriser les protocoles acquis et les appliquer dans leur relation de soin. Cette formation permet aux apprenants de sécuriser leur parcours professionnel par l'acquisition de compétences ou techniques nouvelles ou complémentaires.

Le public :



Sont admis à s'inscrire les médecins, dentistes, chirurgien-dentistes, pharmaciens, infirmiers, ergothérapeutes, avocats, juristes, internes et étudiants ayant validé le DCEM.

Programme : (88 heures)

- UE1 Principes généraux de l'expertise du dommage corporel
 - Les différents chefs de préjudice de la nomenclature Dintilhac
 - Les différents types d'experts et d'expertises: expertise civile pour les tribunaux administratifs, pour les compagnies d'assurance, pour la CPAM
 - Travaux dirigés: commentaires d'expertise réelle sur dossier, film montrant des expertises réelles
 - Expertise en neurochirurgie
 - Principe de responsabilité médicale et expertise en responsabilité médicale
 - Principe de responsabilité médicale et expertise en responsabilité médicale (suite). - Droits et obligations des experts
 - Responsabilité médicale aux urgences
 - Travaux dirigés
 - Expertise en orthopédie
 - Médecin de recours: rôle, activité, comment le devenir
 - Travaux dirigés: commentaires d'expertise réelle sur dossier, film montrant des expertises réelles
- UE2 Expertise des professionnels et principes du contentieux
 - Le rôle de l'assureur dans l'indemnisation du dommage corporel
 - L'expertise neurochirurgicale et le handicap lourd
 - Rôle et déontologie du médecin conseil de compagnies d'assurance
 - Règles d'imputabilité, état antérieur, état concomitant
 - Les blessures psychiques: cours et cas cliniques
 - Organisation des entreprises d'assurance
 - Expertise neuro-neurochirurgicale et évaluation du gros handicap
 - Rôle de l'avocat dans l'expertise médicale en dommage corporel et faute médicale
 - Les grands principes du contentieux et de la responsabilité civile médicale
 - Révisions générales - cas pratiques et cliniques - examen blanc



Effectif pédagogique :

Minimal : 15
Maximal : 25

*ouverture sous conditions d'effectifs

Modalités d'évaluation :



Examen écrit reposant sur l'analyse de cas d'expertise, réelle et anonyme, notée sur 20 (coefficient 2) faite par des membres de l'équipe pédagogique. Le stagiaire devra également répondre à des questions (QCM, questions ouvertes, cas pratiques). Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir, après délibération du jury, une moyenne générale au moins égale à dix sur vingt.

Responsables scientifiques :



Madame Marie LEVENEUR, Professeur agrégé des facultés, Université de La Réunion
Monsieur Peter VON THEOBALD, Professeur Universitaire Praticien Hospitalier (PU-PH)



Formation accessible aux personnes en situation de handicap : dftlv-handicap@univ-reunion.fr / 0262 52 89 07



Octobre 2020 - novembre 2021

Formation hybride

(présentiel et distanciel)



Université de La Réunion
et sites délocalisés



1 660 €

Individuel payant

2 535 €

Convention employeur



Dossier à constituer en ligne sur :
candidature.univ-reunion.fr

Délai d'accès de 2 semaines à 6 mois

Sélection sur dossier

(lettre de motivation + CV)

*Tarif 2021/2022